

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 22 janvier 2026

Date de la
convocation
14/01/2026

Le vingt-deux janvier de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage
14/01/2026

Nombre de
membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 22

Etaient présents : 13 - Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 7 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 2 - Stéphane LACOSTE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Nicolas MEYFROODT,

Secrétaire de séance : Michel MALINGRE

Objet : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Transport des Elèves (SITE)

Réf : CM 2026-6

Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Par délibération en date du 12 juin 2025, les membres du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Beaumont sur Oise et l'Isle-Adam, ont approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2025 et acceptent les conditions de sa liquidation par répartition au nombre d'habitants par commune.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du SITE et les conditions de la clef de répartition.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après avoir délibéré à l'unanimité votent comme suit :

- APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves ;
- APPROUVE le don du matériel informatique et des logiciels au bénéfice de la Commune de Nesles-la-Vallée (95 690) ;
- APPROUVE les conditions de dissolution, notamment la répartition financière établie au prorata du nombre d'habitants par commune (cf. tableau ci-dessous)



et publication ou
notification
du : 23 JAN. 2026

Clef de répartition pourcentage (%) par commune

Communes	Nombre d'habitants	% du total
Beaumont sur Oise	9931	8,788%
Bernes sur Oise	2703	2,392%
Bruyères sur Oise	4907	4,344%
Butry sur Oise	2242	1,984%
Champagne sur Oise	5059	4,475%
Frouville	347	0,307%
Hédouville	280	0,248%
Hérouville en Vexin	569	0,504%
Labbeville	641	0,568%
L'Isle Adam	12302	10,896%
Mériel	5337	4,725%
Mery sur Oise	10015	8,862%
Mours	1680	1,487%
Nerville la Forêt	779	0,689%
Nesles la Vallée	1823	1,613%
Nointel	1156	1,023%
Parmain	5683	5,028%
Persan	14348	12,699%
Presles	3994	3,535%
Ronquerolles	890	0,788%
Saint Ouen l'Aumône	25614	22,668%
Vallangoujard	616	0,545%
Valmondois	1209	1,071%
Villiers Adam	848	0,751%
Total	112973	100%

Le montant en euros, à répartir auprès des 24 Communes, sera déterminé ultérieurement, dès connaissance des dotations confirmées et reçues da la part d'Ile de France Mobilités.

Si les dotations attendues de la part d'Ile de France Mobilités, arrivent après le 31 décembre 2025, la collectivité de l'Isle Adam en sera le bénéficiaire et sera chargé de les répartir en fonction de la clef de répartition fixée par le SITE.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 22/01/2026
Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire de séance

Michel MALINGRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.